



21 DIALOGUES 21

infirmité

HANDICAP SANTÉ SENS

Peut être définie comme une faiblesse, une maladie, ou une altération d'une fonction de l'organisme. Il peut s'agir d'une incapacité physique ou mentale, ou d'une déficience motrice cérébrale. Les personnes atteintes d'infirmité peuvent nécessiter des aménagements spécifiques pour leurs besoins d'apprentissage, de communication, de socialisation et d'autonomisation, besoins diversement satisfaits au gré des sociétés & des âges, et de la considération qu'on peut en avoir.